

Conseil économique et social

Distr. LIMITEE

E/CONF.79/L.25 24 juin 1987

FRANCAIS SEULEMENT

CINQUIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES Montréal, 18-31 août 1987 Point 9 a), c) de l'ordre du jour provisoire*

EXONYMES

CATEGORIES D'EXONYMES ET LEUR DEGRE D'UTILISATION

LISTE PROVISOIRE D'EXONYMES

Essai de classification des exonymes

Document présenté par la France**

^{*} E/CONF.79/1.

^{**} Préparé par l'Institut géographique national, Paris.

Cet essai de classification des exonymes est fondé sur l'origine, la nature et l'importance des différences constatées entre « exonyme » et « dénomination locale ». La classification est illustrée par de nombreux exemples concernant aussi bien les pays ou les détails topographiques que les villes.

Une liste des exonymes les plus fréquemment rencontrés dans les publications françaises est jointe en annexe $\frac{1}{2}$.

Le groupe de travail sur les définitions, constitué au sein du Groupe d'Experts des Nations Unies pour les noms géographiques, a défini ainsi l'exonyme : « Nom propre employé dans une certaine langue pour désigner un objet géographique situé à l'extérieur du territoire dans lequel cette langue a un statut officiel et différent dans sa forme du nom propre utilisé dans la ou les langues officielles du territoire où l'objet géographique est situé ». Le Groupe d'Experts a constaté que dans le passé les expressions « nom conventionnel », « nom consacré » et « exonyme » ont été utilisées indifféremment par les pays dans la même acception; pour éviter cette confusion, il a recommandé l'usage du terme « exonyme » à l'exclusion de tout autre dans le sens rappelé précédemment. Il a pu ainsi mettre en opposition avec le terme exonyme l'expression « nom traditionnel », qu'il a définie comme un « nom qui, sous sa forme écrite, est d'un usage répandu, courant et durable à l'intérieur d'une communauté linguistique donnée, mais qui diffère de toute dénomination officielle locale ».

Dans le système de classification présenté, il n'existe pas de cloisons étanches entre les différentes catégories et les caractéristiques de ces catégories peuvent se combiner entre elles dans un grand nombre d'autres exonymes possibles. L'intitulé des catégories étant assez souple pour permettre d'y classer des exonymes d'aspects divers, chacun d'entre eux pourra être qualifié par plusieurs attributs : sa structure, sa construction, sa composition, son origine et son mode de formation. Les trois premiers critères seront surtout pertinents pour les exonymes composés. Les deux derniers seront les critères privilégiés des noms propres.

Les délégués participant à la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques à Londres en mai 1972 ont constaté que les exonymes des objets géographiques peu importants tendent à être remplacés par les dénominations officielles locales, mais que les exonymes des objets importants font partie intégrante du système lexical d'une langue et qu'ils ne peuvent donc pas être éliminés sans appauvrir le vocabulaire de cette langue, et qu'enfin leur remplacement par le nom officiel local créerait pour les utilisateurs étrangers des difficultés d'orthographe et de prononciation.

Ils ont néanmoins reconnu que cette prolifération d'exonymes pouvait prêter à confusion dans certaines activités internationales et notamment en matière de communication ou de circulation routière. C'est pourquoi la Conférence a recommandé, par les résolutions 28 et 29, que les organismes nationaux chargés des noms géographiques dressent la liste des exonymes couramment utilisés et examinent la possibilité d'en réduire l'emploi dans les ouvrages destinés à être utilisés dans leur pays.

Suivant la recommandation exprimée par la Conférence, la Commission de toponymie de l'Institut Géographique National (I.G.N.) a dressé plusieurs listes des exonymes les plus fréquemment rencontrés dans les publications françaises. En 1978, elle a publié une liste des villes d'Europe, en excluant toutefois les noms de villes historiques qui ne sont aujourd'hui que des lieux inhabités offrant un intérêt touristique, comme Olympie ou Delphes. Cette liste est maintenant complétée par les exonymes français désignant les détails topographiques et les entités administratives les plus importants de l'Europe.

Dans le présent essai, le terme « traduction » est utilisé dans le sens d'une « opération consistant à produire dans une langue, dite d'arrivée, l'équivalent naturel le plus proche d'un message exprimé dans une autre langue, dite de départ, en tenant compte à la fois de la signification du message et de son style ».

Les déterminants sont compris comme « les constituants d'un groupe d'éléments linguistiques qui dépendent du nom, tête ou constituant principal de ce groupe. En ce cas, les déterminants sont les articles, les adjectifs, les compléments du nom; ce sont les éléments qui actualisent le nom (déterminé), qui lui donnent ses déterminations ».

Pour en revenir à l'observation déjà faite à propos de l'absence de cloisons étanches dans la classification, on peut remarquer que celle-ci fait qu'un certain nombre d'exonymes apparaissent comme des « exonymes combinés », en ce sens que leur structure et leur formation répondent à des critères multiples, qui ont tous servi individuellement à déterminer les différentes catégories de classification.

Du point de vue de la structure, des exonymes comme Reggio de Calabre et Reggio d'Emilie (Italie) apparaissent comme essentiellement constitués par des noms propres, mais l'un: Reggio, pris isolément, ne peut pas être considéré comme un exonyme, alors que les deux autres, Calabre et Emilie, appartiendraient en tant que toponymes isolés à la catégorie 3.1.4. Edimbourg et le Mecklembourg sont classés à la fois dans 3.1.1. et dans 3.1.6.

Dans Francfort-sur-le-Main (Frankfurt am Main) et Fribourg-en-Brisgau (Freiburg im Breisgau) (R.F.A.), on décèle l'existence : d'un critère de traduction portant sur les prépositions et articles, d'un critère d'altération portant sur la diphtongue « ei » et d'un critère d'adaptation phonétique portant sur la voyelle « u » ; enfin, on peut noter que Main pris isolément n'est pas un exonyme.

Dans Angleterre (Royaume-Uni), on note le critère de traduction portant sur une partie du mot unique Angleterre, alors que dans le reste du même mot, on se trouve en présence d'un critère de déformation ou de corruption (vieil anglais, Englaland), ou, éventuellement, d'une évolution différente à partir d'une origine commune (Anglen, région du Slesvig -R.F.A.).

Enfin, Louisbourg (Ludwigsburg - R.F.A.), qui se présente comme un nom propre en un seul mot, est originellement constitué par l'association d'un nom commun et d'un prénom; l'exonyme combine la traduction du prénom et l'adaptation phonétique du nom commun aux habitudes orthographiques du français.

Conformément à la Recommandation 15 formulée par le Groupe d'Experts des Nations Unies pour les noms géographiques, au cours de sa réunion de juin-juillet 1960, l'article défini est indiqué pour toutes les formes françaises usuelles. Il a été également mentionné pour les formes locales correspondantes chaque fois que les documents consultés l'attestaient. Les règles d'utilisation de l'article défini dans les noms de lieux sont propres à chaque langue et varient donc généralement en fonction du pays considéré. Il est par conséquent normal que des différences apparaissent à cet égard entre certains exonymes français et les appellations locales correspondantes.

Ainsi. l'exonyme les Îles Anglo-Normandes (Royaume-Uni) exprime le nom anglais the Channel Islands, alors que la Grande-Bretagne se dit, dans ce même pays, Great Britain.

Dans la forme usuelle roumaine Crişul Negru, traduite en français par le Criş Noir, l'élément suffixé «-ul» est l'article défini postposé.

Il n'existe dans la langue russe, comme dans les autres langues slaves, à l'exception du bulgare, ni article défini, ni article indéfini. On constate donc qu'à des formes usuelles françaises comportant l'article défini correspondent des dénominations locales russes ne faisant mention d'aucun article.

Note

1/ Pour des raisons techniques, cette liste sera distribuée aux participants durant la Conférence.

€ .